BURKINA FASO

Unité - Progrès- Justice

DECRET Nº 2011-129-PRES/PM/MEF

de l'Etat - Gestion 2011 à titre d'avances portant ouverture de crédits au Titre 5 du Budget

VIR CFR: C.131

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES LE PRESIDENT DU FASO

Vu la Constitution ;

le Décret N° 2011-002/ PRES du 13 janvier 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret N° 2011-004/PRES/PM du 16 janvier 2011, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso

Vu le Décret N° 2011-072/PRES/PM/SGG-CM du 24 février 2011 portant attributions des membres du Gouvernements vu la Loi n° 006-2003 /AN du 24 janvier 2003 relative aux Lois de Finances;

Vu le Décret N°2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le Décret N°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;

le Décret N°2005-257/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics ;

le Décret N°2005-258/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics;

Vu la Loi N° 041-2010/AN du 02 décembre 2010 portant loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 2011;

Article 1: Sont ouverts à titre d'avances sur le titre 5 du budget de l'Etat-Gestion 2011 des crédits applicables aux imputations mentionnées dans le tableau ci-dessous:

TITRE 5: Investissements exécutés par l'Etat

Seditiff Schubber A	mide I	arageapite (Ren Drigne		
			Ministère de la Déf	éfense et des anciens Combattants	2 702 252 000
			Ponfin	furrement des capacités/ Forces de Sécurité	2 702 252 000
121807100	1			20000000000000000000000000000000000000	2 702 252 000
	79	000		Autres achats de biens et services	2 702 252 000
		3	76	Dépenses projet	2 702 252 000
			Mmin	nistère de la Sécurité	1000 000 000
253			Renforcem	Renforcement des capacités de l'ONI/ Confection de CNIB	000 000 000 L
	62			Achats de biens et services	1 000 000.000
		629		Autres achats de biens et services	1 000 000 000
			26	Dépenses projet	1 000 000 000
		123 1 1/2 1	Min. des M	Mines, Carrières et Energie	South Control of the
001214692				Acquistions specifiques/Groupe relais	100 000 005 9
	7.			Matériel et mobilier	6 500 000 000
	47	170		Matériel-outillages techniques	900 000 000 9
		447	;	A conjustions nouvelles-Groupe électrogène	900 000 002 9
			194	Acquismons monogeneral	

	-	6	. 62	995031000		6	62	994315000		. 629	62	943907100	90
TOTAL GENERAL DES QUVERPURES	97 Dépenses projet	Autres achats de biens et services	Achats de biens et services	Contreparties aux nouveaux projets	97 Dépenses projet	Autres achats de biens et services	Achats de biens et services	Surcoûts sur investissements	97 Dépenses projet	9 Autres achats de biens et services	Achats de biens et services	Réfect°, Réhabil. Et Indemnisatº/Destructº Infrast . Publ. Et Privées	Depenses Communes interministérielles
29 967 882 000	8 152 651 000	8 152 651 000	8 152 651 000	8 152 651 000	6 612 979 000	6 612 979 000	6 612 979 000	6 612 979 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	19.765,630,000

Article 2: les crédits ouverts à l'article premier ci-dessus sont soumis à la ratification du Parlement conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi N° 006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux Lois de Finances.

Article 3: le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 21 mars 2011

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA